

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-02/12

Date : 30 octobre 2015

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

**Composée comme suit : M. le juge Marc Perrin de Brichambaut, juge président
Mme la juge Olga Herrera Carbuccia
M. le juge Péter Kovács**

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR c. MATHIEU NGUDJOLO CHUI

Public

Ordonnance portant sur le déroulement de l'audience du 23 novembre 2015

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

M. Helen Brady

Le conseil de Mathieu Ngudjolo

M^e Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Les représentants des États

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II (« la Chambre »),

Saisi de la demande d'indemnisation déposée par le Conseil de Mathieu Ngudjolo (« le Conseil ») le 14 août 2015 (ICC-01/04-02/12-290) et de la requête sollicitant la tenue d'une ou plusieurs audience-s ainsi que la présence physique de M. Ngudjolo à cette ou ces audience-s (ICC-01/04-02/12-295) ;

Suite à la « Décision relative à la requête du Conseil de Mathieu Ngudjolo sollicitant la tenue d'une ou plusieurs audience-s et d'un ordre assurant la présence physique de Mathieu Ngudjolo lors des audiences », ordonnant la tenue d'une audience le lundi 23 novembre 2015 (ICC-01/04-02/12-299) ;

Rend la présente

ORDONNANCE

1. L'audience du lundi 23 novembre 2015 se tiendra en salle d'audience I et se déroulera en deux séances tel qu'indiqué ci-après.

a. Première séance (de 9h30 à 10h40) :

i. De 9h30 à 9h40: Ouverture de l'audience et remarques introductives par Monsieur le Juge Président (10 minutes).

ii. De 9h40 à 10h40 : Soumissions du Conseil (60 minutes).

De 10h40 à 11h15 : Pause

b. Deuxième séance (de 11h15 à 12h30) :

i. De 11h15 à 12h15 : Soumissions du Procureur en réponse au Conseil (60 minutes).

iii. De 12h15 à 12h30 : Soumissions du Conseil en réplique aux soumissions du Procureur (15 minutes).

ii. 12h30 : Clôture de l'audience par Monsieur le Juge Président.

Fait en anglais et en français, la version française faisant foi.



M. le juge Marc Perrin de Brichambaut

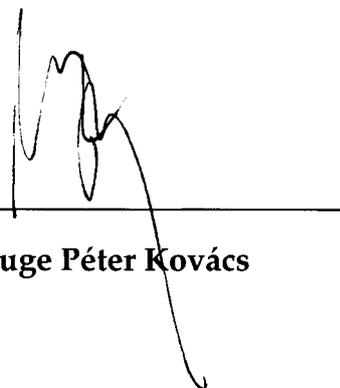
Juge président



Mme la juge Olga Herrera Carbuccion

Fait le 30 octobre 2015

À La Haye (Pays-Bas)



M. le juge Péter Kovács